



N° 36 - 2015/RAP-COM

R A P P O R T de la commission plénière provinciale

La commission plénière s'est réunie sous la présidence de monsieur Philippe Michel, le **jeudi 19 novembre 2015**, à **14 heures 30**, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **présentation, par le gouvernement, du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.**

◆ ◆ ◆

Étaient présents : Mmes Doniguian, Gargon, Goyetche, Hmeun, Jandot, Julié, Millet, Sanmohamat, Sio-Lagadec, Tiéoué et Wahuzué-Falélavaki ainsi que MM. Blaise, Dunoyer, Mapou, Marchand, Pabouty, Sako Sam et Ukeiwé.

Étaient absents : Mmes Andrea-Song, Backès, Dambreville, Holero, Lafleur, Robineau et Voisin ainsi que MM. Bernut, de Greslan, Gomes, Martin, Metzdorf, Muliakaaka, Lecourieux, Saliga, Santa, Wamytan et Yanno.

L'exécutif de la province était représenté par M. Michel, président, Mme Lagneau, première vice-présidente, M. Brial, deuxième vice-président et M. Molé, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par M. Kerjouan, secrétaire général, ainsi que par :

M. Hmaloko, secrétaire général adjoint ;

M. Malausséna, directeur de l'enseignement de la province Sud ;

Mme Bastogi, directrice adjointe juridique et d'administration générale (DJA) ;

Mme Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;

Mme Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA).

Participaient également aux travaux de la commission :

Mme Iekawé, membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie en charge de l'enseignement ;

M. Capron, collaborateur ;

M. Constant, collaborateur ;

M. Berart, collaborateur ;

M. Mabru, secrétaire général du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;

Mme Verlaquet, directrice de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

◆ ◆ ◆

Présentation, par le membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'enseignement et ses collaborateurs, d'un diaporama relatif au projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

◆ ◆ ◆

En propos liminaires, M. Michel a salué la mobilisation des élus de la province Sud pour cette commission plénière dédiée à l'éducation. Il a également souhaité la bienvenue à Mme Iekawé et son équipe. Enfin, il a rappelé que cette présentation s'inscrit dans un cycle de consultation des trois assemblées de province par le membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'enseignement dans la perspective des débats qui se dérouleront au congrès avant la fin de la session budgétaire.

Dans la discussion générale, Mme Lafleur a souhaité disposer de statistiques relatives au taux de décrochage scolaire. A cet effet, Mme Iekawé a indiqué que, selon les chiffres du vice-rectorat, 600 à 800 élèves en moyenne sur une promotion de 4500 environ, sortent du système scolaire sans qualification, sans diplôme et sans emploi après leur entrée au lycée.

S'agissant des solutions pour lutter contre le décrochage scolaire évoqué par M. Pabouty, M. Berart a indiqué que le projet de texte prévoit une fusion avec le service civique afin que les enfants quittant l'école avant l'âge légal sans qualification, puissent poursuivre un cursus professionnel via le service civique.

M. Blaise s'est interrogé sur la consultation des groupes politiques avant la rédaction du présent projet. M. Michel a répondu qu'une réunion entre groupes politiques sera organisée à cet effet.

Par ailleurs, M. Blaise a indiqué que l'école n'a pas vocation à promouvoir les grands principes politiques dont la définition peut varier selon les différentes obédiences. Mme Goyetche a répondu que l'école calédonienne doit être adaptée aux réalités du pays et non au modèle purement européen en tenant compte de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, du contexte de décolonisation, de la volonté d'un rééquilibrage et d'un destin commun, tant d'éléments politiques qui doivent être intégrés aux valeurs véhiculées par l'école.

M. Dumoyer a souhaité rappeler que le débat qui doit être fait autour de ce projet de texte aujourd'hui est d'ordre politique et non technique, sachant que ledit projet a fait l'objet d'une collaboration entre experts de l'éducation et de la validation unanime de la communauté éducative le 9 octobre 2015 au comité consultatif de l'enseignement. Il a ajouté que les membres des différentes compositions politiques peuvent débattre des aspects techniques du projet, mais qu'il ne serait pas opportun d'en faire une condition d'adoption dans la mesure où il a été travaillé en amont par des experts.

S'agissant de l'adaptation du système éducatif national aux spécificités locales décrite dans le présent projet, M. Blaise a manifesté son inquiétude quant à la possible perte de crédibilité des diplômes locaux face à un marché du travail de plus en plus exigeant. M. Dumoyer a répondu qu'il s'agit bien là de l'enjeu premier de l'éducation territoriale et qu'il est primordial que cette école future s'adapte à son environnement afin qu'elle soit perçue par les calédoniens comme une école universelle.

Par ailleurs, M. Blaise a ajouté qu'il est important de maintenir un niveau d'excellence sans fixer d'objectifs de réussite scolaire trop élevés comme en Métropole. Cette pratique peut en effet entraîner la dévalorisation des diplômes aux yeux des employeurs et accentuer ainsi le clivage entre les étudiants pouvant financièrement accéder aux études internationales, dont les diplômes sont reconnus par tous, et les autres étudiants. M. Pabouty a toutefois indiqué qu'il convient de fixer un fort taux de réussite avec un niveau d'excellence moindre afin de ne laisser aucun étudiant sans qualification et sans emploi.

De plus, M. Blaise a souhaité que le concept de la sécurité des élèves à l'école où l'autorité du corps enseignant doit être affirmée, soit plus longuement développé au sein du présent projet éducatif.

Enfin, M. Blaise a conclu son intervention en soulignant sa sensibilité face à l'intégration des jeunes Kanak dans le système éducatif, cependant il a indiqué ne pas être favorable à faire de la pratique des langues Kanak à l'école une option à part entière puisque cette spécificité risque de ne pas être utile au niveau

international. M. Dunoyer a répondu que cette spécificité a été demandée au travers des accords de Nouméa régissant encore l'évolution du pays.

S'agissant du délai de 15 ans évoqué par M. Sako qui s'étonnait de la durée de la production de ce projet éducatif, M. Dunoyer a indiqué que ce reproche peut être fait à toutes les sensibilités politiques présentes dans le sens où chaque partie a été en charge à un moment ou un autre du secteur de l'enseignement. Mme Iélawé a souhaité rappeler que le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie a pu être mis en place et concrétisé qu'une fois le transfert de compétence de l'enseignement du second degré au 1^{er} janvier 2012 et que même si les réflexions ont été menées depuis plus de 15 ans, il été politiquement et juridiquement impossible de proposer un projet de texte soumis au congrès n'ayant alors pas cette compétence.

M. Sako s'est interrogé sur le devenir des antennes de lycées professionnels (ALP) et des enfants de 16 ans déscolarisés. M. Constant a répondu que les ALP ont depuis évolué, ces dernières regroupant, avant la mise en place du collège unique, un enseignement de collège et un enseignement de lycée. Or, l'option ALP n'est depuis proposée qu'à partir du lycée. Par ailleurs, il a ajouté que les ALP ont été renforcées en matière d'équipement et que l'évolution des mentalités tend à faire des ALP un tremplin pour accéder à un niveau baccalauréat professionnel et non plus un niveau CAP/BEP.

En réponse à Mme Tiéoué, M. Constant a indiqué qu'avec l'arrivée des projets industriels, le système éducatif néo-calédonien a dû s'adapter en promouvant le baccalauréat afin de répondre à la demande des industries, d'où le développement important des enseignements professionnels et technologiques. Il a par ailleurs répondu que l'objectif pour ce projet éducatif et d'avoir un taux de réussite au baccalauréat d'environ 75% correspondant à peu près à la tendance actuelle.

S'agissant de la pertinence du taux de 75% de cet objectif de réussite scolaire évoquée par M. Mapou, M. Michel a répondu qu'il s'agit typiquement d'un élément de débat qui doit se faire au congrès de la Nouvelle-Calédonie.

S'agissant de l'enseignement privé, M. Capron a indiqué à Mme Tiéoué que le présent projet de texte prévoit un certain nombre de dispositions à destination des établissements privés souhaitant passer sous contrat en vue de bénéficier de l'aide de l'Etat au titre de la mise à disposition globale et gratuite des personnels scolaires concernés, d'où l'importance de négocier en amont cette disposition avec l'Etat avant le passage du texte au congrès.

A la question de Mme Tiéoué sur la thématique d'accueil des étudiants, M. Capron a répondu que le présent projet de texte a vocation à nommer les correspondants dans un premier temps et qu'un travail supplémentaire avec les associations de parents d'élèves sera mené pour définir leurs fonctions.

En réponse à M. Pabouty, M. Michel a indiqué qu'un état des lieux sur les enjeux actuels du système éducatif néo-calédonien, ainsi que les discussions sur la résonance du modèle de l'école de la République sur le projet présenté seront abordés lors du débat au congrès.

S'agissant de l'article 16 du présent projet de délibération relatif à l'orientation scolaire, Mme Lafleur s'est interrogée sur sa corrélation avec l'offre d'emploi calédonien et a également souhaité savoir à quel moment et à quelle fréquence l'orientation scolaire est proposée. M. Capron a répondu qu'une première orientation est décidée à la fin de la classe de 3^{ème} puisque c'est le moment où les élèves sont orientés vers une voie professionnelle, technologique ou générale. Une seconde orientation intervient à la sortie de la terminale dans le cadre de la poursuite des études supérieures. Il a ajouté que le présent projet de texte propose la création d'un réel parcours d'orientation pour les élèves dans l'optique d'une meilleure connaissance des différents cursus scolaires proposés, des taux de réussite aux diplômes choisis, des débouchés professionnels, des chiffres sur les possibilités d'embauche tout en leur permettant de découvrir le monde professionnel.

M. Mapou a évoqué la possible frustration des élus du congrès face à un texte sans nouveautés particulières soulevant beaucoup de questionnements notamment sur l'impact et les solutions qui sont techniquement proposées pour l'amélioration de l'école en Nouvelle-Calédonie. Il s'est également interrogé sur la mise en application technique des grands principes politiques tels que « le destin commun », « terre de paroles, terre de partage » cité dans le projet de texte. Mme Iekawé a répondu que ce texte pose le cadre du projet éducatif et qu'il constitue également l'ossature du code de l'éducation à terme complété par des textes d'application dans un cadre juridiquement correct. M. Constant a également ajouté qu'il comprenait la possible frustration de M. Mapou face à ce projet mais qu'il s'agit là d'un socle proposant des orientations,

complété par la suite de leviers d'activation qui seront concrétisés par des actions pour faire de ce projet éducatif une réalité viable et efficace.

Mme Verlaguet a par ailleurs indiqué que les actions qui seront engagées constitueront une charte qui sera proposée au congrès au mois d'août 2016. Elle a ajouté que le fondement du présent projet de texte provient des résultats du séminaire organisé les 8 et 9 octobre dernier par Mme Iekawé, où ont notamment été évalués les dotations, le budget et les soixante actions prioritaires nécessaires à la réalisation et à la mise en œuvre technique de ce système éducatif aujourd'hui présenté.

En réponse à M. Mapou, M. Michel a indiqué que pour le débat au congrès un rapport de présentation le plus complet et explicite possible sera présenté.

M. Sako s'est interrogé sur le nombre de journées pédagogiques. Mme Iekawé a répondu que le programme de l'enseignement primaire a été adopté en 2012. Mme Verlaguet a par ailleurs indiqué que ces journées sont nécessaires à la formation et à la réflexion des enseignants, mais rappelle toutefois qu'il est possible de modifier les textes.

M. Blaise a indiqué qu'il est important que ce projet soit évalué et mesuré en faisant abstraction des dotations de l'Etat qui tendent à stagner, voire même à diminuer. Aussi, il a souhaité disposer d'un bilan financier du projet ainsi qu'un point sur les retombées positives de l'apprentissage du Nengone et du Drehu pour les enfants issus de familles non locutrices.

En réponse à Mme Backès qui s'est interrogée sur l'avis que cette commission plénière peut donner sur ce projet de texte, M. Michel a indiqué que cette commission plénière n'a pas à rendre un avis formel mais que chaque groupe politique est libre de donner son avis. A cet effet, M. Sam est intervenu afin de signaler la satisfaction du groupe Calédonie ensemble face à ce projet qui se concrétise et remercie le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour cette présentation et le travail accompli.

Afin de clôturer le débat, M. Michel a souhaité remercier les élus et les intervenants pour la richesse et la pertinence du débat autour de ce projet de texte qui sera probablement présenté au congrès de la Nouvelle-Calédonie dans la première quinzaine du mois de janvier 2016.

◆ ◆ ◆



Le président de la commission plénière

Philippe Michel